

CONTRAT DE PUBLICITÉ SUR SITE INTERNET

Entre les soussignés,

Madame LASSERRE Nathalie Présidente de la S.A.S. MMC.COM / www.materiauxmoinschers.com
enregistrée sous le numéro 521 852 038 au RCS d'Albi, dont le siège social est situé 11 Côte de grèzes 81990
CAMBON – France
N° de TVA intracommunautaire : FR85521852038

Ci après désigné www.materiauxmoinschers.com

Et

Nom / prénom / fonction
Nom et raison sociale :
R.C.S. de : Numéro :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél fixe et mobile :
Email en majuscule :
Adresse site :

Ci après désigné "client"

Annexes
Devis N° lié à ce présent contrat.
Ci après désigné "Devis joint"

PRÉAMBULE

Le client s'est rapproché de "www.materiauxmoinschers.com" afin de promouvoir l'image de son entreprise.
".....", accessible par le réseau Internet, ouvert à tout utilisateur d'Internet, ci-après dénommé l'Utilisateur, ce service étant identifié par l'adresse Internet"....."
y compris les liens hypertextes internes et externes.

Ce service permet au client de se positionner sur des emplacements publicitaires proposés par www.materiauxmoinschers.com sur le site de ce même nom.

Étant donné la nature particulière du lieu d'exposition de la publicité (Réseau informatique mondial dénommé "Internet"), et en l'absence de réglementation le concernant, les parties décident que la loi française sera prise pour l'application de ce contrat, et que toute référence à une législation ou réglementation, visera celle-ci.

Le terme de législation désigné dans ce contrat regroupe toutes les normes juridiques impératives produites par les autorités françaises, parlement, gouvernement, administration, organismes investis d'une mission de service public...).

L'appréciation de loi se fait au jour le jour et non au jour de la conclusion du contrat. En effet, la législation peut se modifier à tout moment et avoir des incidences sur ce contrat.

Les conséquences de ces modifications de législation sont prévues à l'article VI du présent contrat.

ARTICLE I OBJET

Le client demande à "www.materiauxmoinschers.com" de lui fournir la prestation suivante : La publicité sur Internet, en respectant les usages de la netiquettes, les lois et règlements communautaires concernant le droit de la concurrence. A cet effet "www.materiauxmoinschers.com" met à la disposition du client un espace publicitaire situé à l'intérieur de son site.

ARTICLE II DÉSIGNATION DE LA PRESTATION

"www.materiauxmoinschers.com" s'engage à fournir une prestation comprenant l'élaboration d'un espace publicitaire aux caractéristiques dûment mentionnées sur le Devis joint (emplacement, dimensions, lien, mise à jour, type, etc..)

Modalités définies ci-après :

- Création de l'espace publicitaire avec lien du client et son logo.
- Diffusion sur le site "www.materiauxmoinschers.com" pour une visibilité mondiale et directe 24h sur 24.
- Aucune information ou contenu illégal, contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs, que ce soit de nature apparente ou cryptée, visible ou cachée dans les programmes informatiques, ne sera affichée.

ARTICLE III COOPÉRATION DU CLIENT

Le client s'engage à fournir à "www.materiauxmoinschers.com" toutes les données en sa possession sur le lectorat de son site.

Le client s'engage à fournir à "www.materiauxmoinschers.com" le lien, et les éléments graphiques qui seraient en sa possession et qui pourraient favoriser la prospection de la publicité à paraître sur le site.

De plus, le client s'engage à répondre dans un délai suffisamment court aux demandes d'informations complémentaires afin de permettre à l'Utilisateur intéressé par le site de choisir en toute connaissance de cause. Un éventuel désistement de ce fait ne pourrait être imputable à "www.materiauxmoinschers.com"

ARTICLE IV RESPONSABILITÉ

"www.materiauxmoinschers.com" rappelle que l'Internet peut être considéré comme un lieu public, et qu'il appartient au client de vérifier que les documents fournis, quel que soit leur support ou leur nature, sont en conformité vis à vis du code de la propriété intellectuelle.

Seule la responsabilité du client pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE V SECRET

"www.materiauxmoinschers.com" s'engage à ne pas divulguer les informations dont il aurait pu avoir accès par le client, qui le concerne directement ou indirectement, et qui n'ont pas fait objet d'une divulgation publique auparavant. "www.materiauxmoinschers.com" est astreint à un vrai secret professionnel, sa responsabilité pourra être recherchée à ce titre.

ARTICLE -VI- MODIFICATION DE LA LÉGISLATION

En cas de modification de la législation française, celle-ci est immédiatement applicable, à moins que les parties n'en conviennent autrement dans un avenant au contrat.

Si la modification de cette législation avait pour but de rendre impossible l'exécution du contrat par l'une des parties, celle-ci doit le faire savoir à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

Au cas où cette législation aurait pour conséquence de rendre illicite l'entreprise, les sommes payées seraient remboursées au prorata de la période occupée.

ARTICLE -VII- REQUALIFICATION DU CONTRAT

En aucun cas ce contrat n'institue une relation subordonnée entre le client et "www.materiauxmoinschers.com".
Il ne peut pas être analysé en un contrat de travail de quelque type que ce soit.

La page ou le bandeau publicitaire sont considérés comme une oeuvre de l'esprit au sens de l'article L.112-2 du code de la propriété intellectuelle.

Ils sont la propriété du client dès leur parution, que ce soit en ligne, sur Internet, ou hors réseau sur support informatique de quelque type que ce soit (disquette, CD-ROM, ...)

Le client peut les modifier lui-même, ou les faire modifier par autrui.

ARTICLE VIII PRIX - OBLIGATION FINANCIÈRE

Le montant de la prestation est fixé aux indications mentionnées sur le Devis joint.

L'acquittement du montant étant régularisé par retour du présent contrat signé en 2 exemplaires avec le règlement de la somme mentionnée sur le Devis joint.

Par retour une facture avec T.V.A. en vigueur sera adressée au client avec le deuxième exemplaire signé du présent contrat.

Paiement par chèque à l'ordre S.A.S MMC.COM

ARTICLE IX DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée mentionnée sur le Devis joint.

ARTICLE X LITIGES

Tout différent relatif au présent contrat sera du ressort des tribunaux compétents, à savoir du Tribunal de Grande Instance d'Albi.

Fait à en deux exemplaires le

Date et Signature client précédée de la mention
"lu et approuvé"

Date et Signature
MMC.COM / www.materiauxmoinschers.com